



Promotion de la paix

Juin 2013

La promotion de la paix au niveau international est un élément important de la politique suisse de sécurité¹. La Suisse prend part à plusieurs missions civiles et militaires de maintien de la paix à l'étranger qui bénéficient du soutien de ses experts et des membres de son armée.

Dans ce cadre la participation de la Suisse à la politique commune de sécurité et de défense (PCSD) de l'UE est aussi importante. Actuellement, dans le cadre de la PCSD, notre pays s'engage dans deux opérations de promotion de la paix en Bosnie-et-Herzégovine ainsi qu'au Kosovo.

Les conditions de la participation suisse aux missions PCSD sont toujours réglées dans des accords ad hoc. En vue d'opérations futures, les modalités générales de cette coopération, notamment le statut du personnel suisse, la participation financière et le traitement des informations confidentielles, pourraient être fixées dans un accord-cadre PCSD. Les tâches administratives seraient ainsi réduites et les interventions de la Suisse dans le cadre de la PCSD pourraient être mises en œuvre plus rapidement, surtout lorsqu'il s'agit de missions civiles. Un tel accord-cadre n'empêcherait toutefois nullement la Suisse de continuer à décider de façon autonome si elle souhaite prendre part à une mission PCSD, quand, où et dans quelle mesure elle souhaite intervenir.

Etat actuel

- Examen préalable

Contenu

Depuis le début de l'année 2003, la Suisse et l'UE mènent une politique de coopération fructueuse lors d'opérations de promotion de la paix dans le cadre de la politique commune de sécurité et de défense (PCSD). Il s'agit d'interventions ponctuelles d'experts suisses et de membres de l'armée dans des missions civiles et opérations militaires destinées à assurer le maintien et la promotion de la paix. Après avoir pris part à cinq missions désormais terminées, aujourd'hui la Suisse s'implique dans l'opération militaire européenne de maintien de la paix EUFOR Althea en Bosnie et Herzégovine ainsi que dans la mission de justice et de police civile au Kosovo (EULEX Kosovo, voir encadré). Un accord de participation régissant les modalités de l'engagement suisse a été conclu avec l'UE pour chacune de ces missions.

En octobre 2004, l'Union européenne a invité la Suisse à conclure un accord-cadre PCSD sur la gestion des crises (Accord portant sur l'instauration d'un cadre relatif à la participation de la Suisse aux mis-

sions de l'UE de gestion des crises). Un tel accord permettrait de régler les modalités générales applicables à l'ensemble des interventions futures de la Suisse dans le cadre de la PCSD. Cet accord concerne en priorité les points suivants : affectation du personnel suisse, contribution financière de la Suisse aux missions PCSD et échange mutuel de documents classifiés. L'UE a déjà conclu des accords analogues avec nombreux Etats tiers qui participent à des missions PCSD.

Un tel accord ne limiterait en rien la liberté de décision et d'action de la Suisse quant aux interventions futures : un accord-cadre PCSD permettrait toujours à la Suisse de décider par elle-même si elle souhaite participer à une mission PCSD, ainsi que quand, où, et dans quelle mesure elle souhaite intervenir. Conformément à la loi fédérale sur l'armée, un mandat de l'ONU ou de l'OSCE est une condition préalable indispensable à la participation de la Suisse à des missions militaires PCSD (comme c'est d'ailleurs le cas pour la participation à des opérations lancées

¹ Le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse du 23 juin 2010 stipule que, pour ce qui est de la promotion militaire de la paix, la Suisse souhaite accroître son engagement et ses efforts dans la fourniture de prestations de grande valeur et se concentrer sur un petit nombre de domaines dans lesquels elle dispose de bonnes capacités et dans lesquels la demande internationale est forte. Les domaines concernés sont, entre autres, le transport aérien, les prestations logistiques et de transport terrestres, ainsi que le service sanitaire.

Interventions suisses à l'étranger dans le cadre de la PCSD

- Depuis novembre 2004, la Suisse soutient l'opération militaire européenne de maintien de la paix EUFOR Althea en Bosnie et Herzégovine. Le contingent suisse engagé comprend en ce moment environ 20 personnes. Il se compose de deux équipes de liaison et d'observation (Liaison and Observation Teams, LOT), de huit hommes chacune à Mostar et à Trebinje, ainsi que de quatre officiers d'état-major au quartier général à Sarajevo; il fait ainsi partie du système d'alerte précoce sur place. Le 16 février 2011, le Conseil fédéral a décidé d'ajouter à l'engagement militaire un maximum de six experts de l'armée suisse en armes légères, en munitions et en langues. Ces experts seront non armés. Intervenant dans le cadre d'une équipe internationale de formation mobile (Mobile Training Team, MTT) placée sous commandement suisse, ces spécialistes apporteront leur expertise de qualité aux forces armées bosniaques afin de les aider à développer leurs capacités dans le domaine de la gestion des stocks d'armes et de munitions. Jusqu'à fin septembre 2009, la Suisse a en outre mis à la disposition de l'opération EUFOR Althea un détachement équipé de deux hélicoptères de transport.
- La mission PCSD civile EULEX Kosovo a débuté officiellement en décembre 2008. Elle est destinée à soutenir les autorités kosovares dans les domaines de la police, de la justice et des douanes. Pour l'heure, 15 experts suisses participent à EULEX Kosovo. Leur nombre peut atteindre 16 personnes au total.

Interventions achevées : des experts suisses ont pris part à la mission de police civile de l'UE en Macédoine (Proxima, achevée le 14 décembre 2005) ainsi qu'à la mission d'observation (AMM) dans la province d'Aceh (Indonésie) en vue de la démilitarisation de celle-ci (achevée le 15 décembre 2006). En août 2006, la Suisse a envoyé au Congo deux médecins militaires non armés lors de l'opération militaire EUFOR RD Congo. Cette mission s'est achevée le 30 novembre 2006. Par ailleurs, de février à décembre 2008, une experte judiciaire suisse est intervenue dans le cadre de la mission civile de l'UE en RDC (EUPOL RDC). Entre 2003 et mi-2012, la Suisse était représentée par des experts dans la mission de police civile de l'UE (MPUE) en Bosnie et Herzégovine. L'objectif était la création d'une police multiethnique stable. MPUE – première mission en absolu dans le cadre de la PCSD – a pris fin le 30.06.2012

par l'ONU ou par l'OTAN). La participation à des interventions de promotion de la paix se fait sur une base volontaire. S'il est question d'une intervention armée, celle-ci doit être autorisée par le Parlement dès que sa durée dépasse trois semaines ou que plus de 100 militaires sont appelés. Toute participation à des combats en vue d'imposer la paix demeure exclue.

Signification

Grâce à la PCSD, l'UE contribue activement à la stabilité et à la paix sur le continent européen et dans le monde. Elle est devenue, aux côtés d'autres organisations telles que l'ONU, l'OTAN ou l'OSCE, un acteur majeur en matière de politique de sécurité. Depuis 2004 et jusqu'à la fin 2011, l'UE a employé 80 000 personnes dans le cadre de 24 missions PCSD. Pour effectuer des missions de maintien de la paix, l'UE souhaite collaborer avec des Etats tiers. Le soutien de la Suisse est ainsi régulièrement sollicité et celle-ci a été amenée à participer à différentes missions de cet ordre. Dans son rapport sur l'évaluation de la politique européenne de la Suisse du 17 septembre 2010, le Conseil fédéral considère la conclusion d'un accord-cadre PCSD comme étant en principe opportune. Il n'a cependant pas encore approuvé de mandat de négociation en ce sens.

Renseignements

DFAE, Direction des affaires européennes DAE
Tél. +41 31 322 22 22, europa@eda.admin.ch,
www.eda.admin.ch/europe